

La fiscalité au Québec

La fiscalité applicable au Québec constitue un élément structurant de toute stratégie d'affaires. Bien qu'elle s'inscrive dans le cadre fédéral canadien, elle présente des caractéristiques propres découlant de la répartition constitutionnelle des compétences entre les gouvernements fédéral et provincial. Cette dualité fiscale se traduit par l'imposition distincte des revenus par L'Agence du revenu du Québec et l'Agence du revenu du Canada, chacun administrant ses propres régimes fiscaux et programmes d'incitatifs.

Les entreprises exerçant des activités au Québec doivent ainsi se conformer à des obligations fiscales spécifiques à chaque palier gouvernemental, tant en matière de déclaration que de perception. Cette configuration, bien qu'exigeante sur le plan administratif, permet également de mettre en œuvre des stratégies d'optimisation fiscale adaptées à la structure juridique, au secteur d'activité et à la localisation de l'entreprise.

Une bonne compréhension de ces éléments est essentielle pour optimiser la planification fiscale, assurer la conformité réglementaire et tirer pleinement parti des mesures de soutien offertes aux entreprises.



Impôt sur le revenu des individus au Québec et au Canada

L'impôt sur le revenu des individus est basé sur leur résidence au Canada. Sous réserve d'une convention fiscale à l'effet contraire, un non-résident canadien qui séjourne 183 jours ou plus au Canada pendant une année civile est réputé être un résident au Canada pour toute l'année aux fins fiscales. Les résidents du Canada sont assujettis à l'impôt canadien sur leurs revenus de source mondiale. Les taux d'imposition applicables pour l'année 2026 sont les suivants :

Au provincial (Québec 2026)^[i]

Tranches de revenu individuel imposable (Québec)	Taux
Jusqu'à 54 345 \$	14 %
De 54 345 \$ à 108 680 \$	19 %
De 108 680 \$ à 132 245 \$	24 %
Plus de 132 245 \$	25,75 %

Au fédéral (Canada 2026)^[ii]

Tranches de revenu individuel imposable (Canada)	Taux
Jusqu'à 58 523 \$	14 %
De 58 523 \$ à 117 045 \$	20,5 %
De 117 045 \$ à 181 440 \$	26 %
De 181 440 \$ à 258 482 \$	29 %
Plus de 258 482 \$	33 %

Impôt sur le revenu des entreprises au Québec et au Canada

Les taux de l'impôt fédéral et de l'impôt québécois imposés aux entreprises varient en fonction du secteur d'industrie et du type de société. L'impôt fédéral est prélevé sur les sociétés résidant au Canada sur leurs revenus de source mondiale. Les taux diffèrent pour les revenus d'entreprise, les revenus de fabrication et de transformation et les revenus d'investissement, selon que les sociétés sont privées sous contrôle canadien (SPCC) ou contrôlées par des non-résidents.

Taux combinés de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu d'une entreprise autre qu'une SPCC pour 2026⁽ⁱⁱⁱ⁾ :

	QC	ON	AB	C.-B.
Revenu de fabrication et transformation	26,5 %	25 %	23 %	27 %
Revenu relié à la fabrication de technologies à zéro émission	19 %	17,5 %	15,5 %	19,5 %
Autres revenus	26,5 %	26,5 %	23 %	27 %

Généralement, une entreprise est assujettie à l'impôt d'une province seulement si elle y dispose d'un établissement stable. Un établissement stable peut inclure un bureau, une succursale, une usine, un entrepôt, un atelier ou tout autre établissement d'affaires fixe.

Taxe sur les produits et services (Canada) et taxe de vente (Québec)

Au Québec, il existe deux paliers de taxes à la consommation, à savoir la taxe sur les produits et services (TPS) — taxe fédérale — et la taxe de vente du Québec (TVQ) — taxe provinciale.

La TPS et la TVQ sont des taxes sur la valeur ajoutée et un mécanisme d'intrant est disponible pour les inscrits afin qu'ils puissent récupérer la TPS et la TVQ payées sur leurs dépenses encourues dans le cadre de leurs activités commerciales.

Taxes	Taux
TPS	5%
TVQ	9,975%
Total	14,975%

Mesures fiscales incitatives

Le Québec se distingue par un éventail de mesures fiscales et de programmes gouvernementaux conçus pour stimuler l'investissement, l'innovation et la croissance durable des entreprises. Ces incitatifs visent à soutenir les secteurs stratégiques et à favoriser l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée.

Notamment, le gouvernement du Québec offre plusieurs crédits d'impôt ciblés, dont les plus récents ont été bonifiés ou réorientés dans le cadre du budget 2025-2026^[iv] :

- Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) : remplace plusieurs anciens crédits à la R-D. Il soutient les entreprises qui investissent dans le développement de nouveaux produits ou procédés, en intégrant désormais des volets liés à l'intelligence artificielle et à la commercialisation.
- Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques : axé sur les solutions numériques intégrant l'IA, ce crédit vise à renforcer la compétitivité des entreprises technologiques.
- Crédit d'impôt relatif aux ressources : encourage la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (MCS), essentiels à la transition énergétique.

▼ À savoir

Le gouvernement du Québec met à la disposition des entreprises une liste complète des crédits d'impôt auxquels une société peut avoir droit, accessible sur le site de Revenu Québec.

Personne-ressource



**Martin
LEGAULT**
Associé | Fiscalité

Montréal
T. +1 514 397 7505
mlegault@fasken.com

Références

- [i] [https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/retenues-a-la-source-et-cotisations-de-l'employeur/trousse-employeur/principaux-changements-pour-2026-trousse-employeur/#accordion_169636=\[1\]](https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/retenues-a-la-source-et-cotisations-de-l'employeur/trousse-employeur/principaux-changements-pour-2026-trousse-employeur/#accordion_169636=[1])
- [ii] <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/retenues-paie/retenues-paie-cotisations/impot-revenu/reduction-remuneration-assujettie-retenu-impot.html>
- [iii] <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/corporations/whats-new-corporations.html>
- [iv] <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/budget-2025-2026-communique-no-3-de-3-ameliorer-le-regime-fiscal-61808>